



**Schéma de
Cohérence
Territoriale**
du Parc naturel régional
de la Forêt d'Orient
2014

Révision n°1
du schéma directeur
du Parc naturel régional
de la Forêt d'Orient (SCoT)

PADD

Projet d'Aménagement
et de Développement Durables

Sommaire

Préambule au PADD	03
--------------------------	----

Les enjeux stratégiques	04
--------------------------------	----

Les objectifs	05
----------------------	----

 Volet naturel et environnemental	06
---	----

Préserver durablement l'eau, la terre, la forêt

Mettre en valeur la richesse naturelle du territoire
et favoriser la biodiversité

Préserver les paysages du Parc et l'identité des villages

Promouvoir la qualité environnementale
dans les aménagements et les constructions

 Volet territorial et social	12
--	----

Soutenir la vie rurale

Conforter le dynamisme et l'attractivité du territoire du Parc

Favoriser les complémentarités territoriales

Privilégier la qualité, la diversité et la convivialité
dans le développement de nos bourgs et de nos villages

 Volet économique et fonctionnel	15
--	----

Soutenir et promouvoir l'économie dans le territoire

Soutenir, préserver et valoriser l'agriculture

Valoriser les potentiels touristiques et les patrimoines culturels

Favoriser une meilleure maîtrise des déplacements

Préambule au PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Conformément à l'article L.122-1-3 du code de l'urbanisme, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) « fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages, de préservation des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques ».

Le PADD affiche le projet de territoire, les intentions partagées, les objectifs en matière d'aménagement et de développement durables.

Des enjeux stratégiques qui répondent aux principes fondamentaux de l'article L.121-1 du code de l'urbanisme

Le document annonce, en premier lieu, les enjeux stratégiques reconnus à l'échelle du territoire. Ces enjeux sont issus du travail de réflexion mené par les élus et les techniciens pour mettre en lumière les enjeux territoriaux et transversaux à partir du diagnostic, prioriser les attentes et les choix, envisager le devenir du territoire à partir de scénarios d'évolution prospectifs.

Les enjeux stratégiques répondent aux principes fondamentaux des documents d'urbanisme énoncés à l'article L.121-1 du code de l'urbanisme. Ils traduisent la volonté du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, à travers les différents objectifs de son projet, de préserver les équilibres, de favoriser la diversité, de maîtriser et réduire les atteintes.

Un projet qui s'inscrit dans le respect des objectifs **du développement durable**

Le document présente ensuite les objectifs retenus pour le volet naturel et environnemental, le volet territorial et social, le volet économique et fonctionnel. Cette organisation en trois volets, correspondant aux trois angles du développement durable, répond à la volonté du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient d'inscrire la réflexion dans une approche transversale et globale. Elle assure la cohérence du SCoT à travers l'ensemble des pièces qui le composent. Elle permet aussi de faire le lien avec l'Approche Environnementale de l'Urbanisme, démarche d'accompagnement et de soutien au projet sur les thématiques environnementales.

Le projet, à travers ses différents objectifs, vise ainsi *un développement qui réponde aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.*

Les enjeux stratégiques

À travers son Schéma de Cohérence Territoriale, le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient souhaite répondre aux enjeux stratégiques reconnus à l'échelle du territoire :

Préserver les équilibres

Le territoire du Parc, entre ses composantes naturelles fortes que sont l'eau, la terre, la forêt, et le développement de ses bourgs et de ses villages, notamment dans la partie ouest sous influence de l'agglomération troyenne, présente des équilibres encore préservés, mais parfois fragiles, auxquels une attention particulière doit être portée. Il s'agit des équilibres entre espaces urbanisés et espaces agricoles, naturels et forestiers ; des équilibres entre potentialités d'accueil de nouveaux habitants ou de nouvelles activités et offre adaptée d'équipements, de services ou de transports ; des équilibres entre poursuite des dynamiques et préservation des identités locales, des sites, de l'environnement et des paysages ; des équilibres entre fréquentation touristique et préservation des milieux naturels.

Favoriser la diversité

L'évolution des modes de vie, le fait d'habiter dans une commune, de travailler dans une autre, de se divertir ailleurs, conduisent à des pratiques plus larges du territoire. L'évolution des structures familiales, à travers le phénomène de décohabitation, induit également des besoins nouveaux en matière d'habitat ou de services. Le projet de SCoT se doit donc de permettre au territoire d'offrir aux personnes qui l'habitent ou qui viendront l'habiter, qui y travaillent ou qui s'y divertissent, un choix diversifié en matière de logements, de modes de déplacements ou encore d'accès à ses différentes fonctions (économique, commerciale, touristique, récréative...) et équipements (services à la personne, santé...).

Maîtriser et réduire

les atteintes

La vie du territoire, son développement, forgent le dynamisme et l'attractivité du Parc. Envisager le devenir du territoire et la poursuite de son développement de manière cohérente et durable reflète ce dernier enjeu stratégique qu'est de veiller à la maîtrise des impacts sur l'environnement et à la préservation des équilibres et des continuités écologiques. La régulation des rejets (dans l'air, dans l'eau, dans le sol...) et des nuisances (le bruit...) sont à rechercher, de même que la préservation des qualités et des ressources, que la maîtrise des énergies, ou que la prévention des risques.

Ces enjeux stratégiques servant de toile de fond au projet permettent au SCoT de s'inscrire en cohérence avec le principe conducteur de la Charte du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient : *Habiter, vivre et accueillir durablement sur le territoire.*



Les objectifs



1



Volet
naturel et
environnemental

2



Volet
territorial
et social

3



Volet
économique
et fonctionnel

Volet **naturel** et **environnemental**



Etang du Parc aux Pourceaux,
photo PNRFO

→ **Préserver durablement l'eau, la terre, la forêt**

Le SCoT a pour objectif la préservation des ressources naturelles du territoire.

A ce titre, **la protection de la ressource en eau** apparaît comme une priorité. L'eau est omniprésente sur le territoire, à travers un réseau hydrographique dense, de nombreuses zones humides, les masses d'eau souterraines... L'amélioration de l'état écologique et de la qualité des cours d'eau, **la protection des zones humides**, la préservation durable de la ressource en eau potable sont autant d'objectifs à poursuivre.

La gestion équilibrée et durable de la ressource en eau devra nécessairement prendre en compte les adaptations au changement climatique.

L'eau constitue aussi un patrimoine, une composante identitaire des lieux. **Mettre l'eau au cœur des préoccupations d'aménagement** du territoire, valoriser sa présence dans le cadre des projets d'aménagement, améliorer la gestion des eaux pluviales constituent des actions à privilégier.

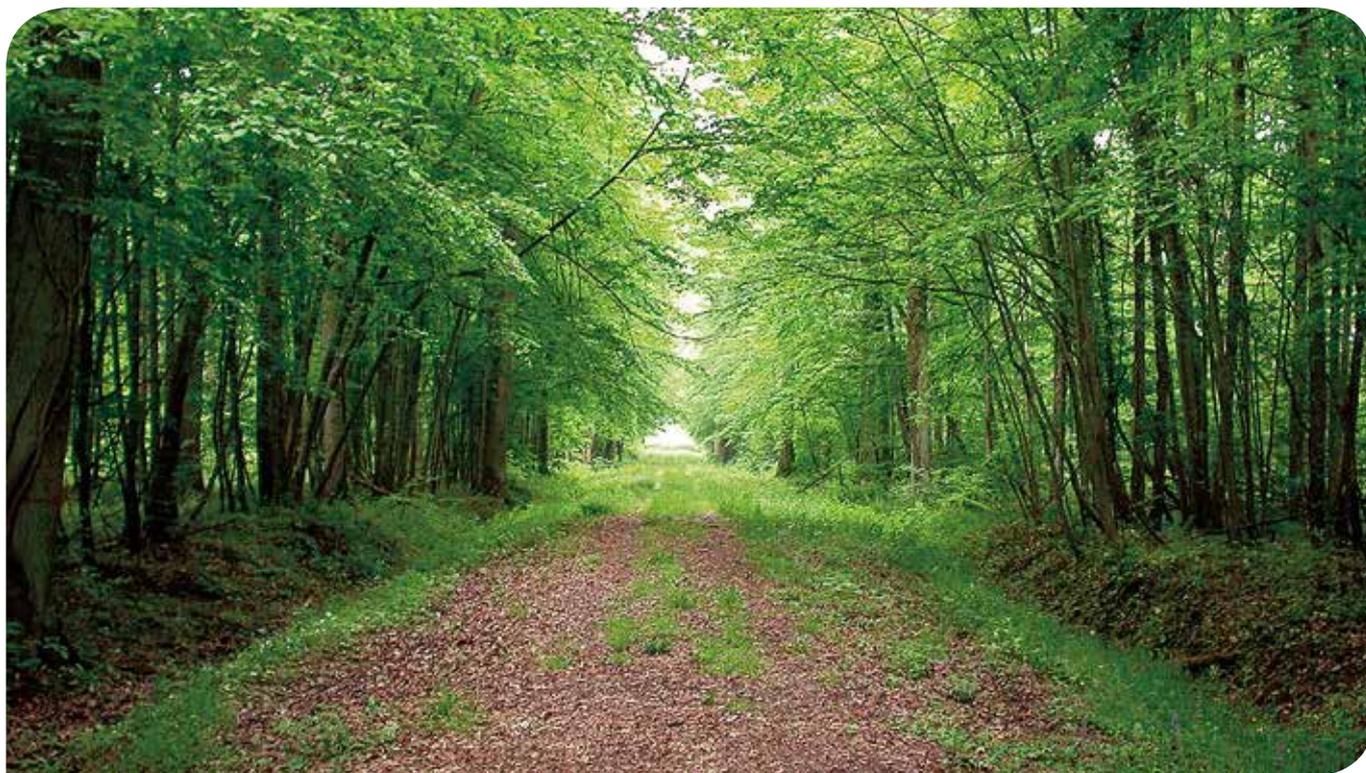
De plus, la gestion de l'assainissement, la maîtrise des rejets des activités industrielles ou encore la limitation des impacts des sites d'extraction sur la ressource sont d'autres enjeux tout aussi importants dans le territoire du Parc.

Fortement caractérisé par la présence des lacs, le territoire présente également une sensibilité particulière quant à la gestion des abords de l'eau. Le SCoT affirme ainsi la nécessité de **préserver le littoral**, sur le plan de l'aménagement et de l'urbanisme, mais également sur le plan de la préservation des espaces remarquables (loi littoral).

Enfin, **la prévention des risques d'inondation** est un objectif important du SCoT. La préservation des écoulements naturels, la protection des zones humides dans leur rôle d'éponge permettant le contrôle des crues, la limitation de l'imperméabilisation des sols sont des orientations à soutenir.

Le SCoT a en outre pour ambition de veiller à **la préservation durable des ressources que sont la terre et la forêt**. Il s'agit d'une part de protéger les espaces agricoles et forestiers, d'autre part de soutenir une gestion durable et raisonnée de ces ressources.

Concernant le sol, le SCoT sera attentif à la prise en compte du potentiel agronomique des sols, à l'incitation au développement de pratiques agro-environnementales, à la limitation du phénomène d'altération des sols par l'érosion, à la prise en compte du risque de retrait-gonflement des sols argileux ou encore à la gestion des sites d'extraction des ressources du sous-sol.



Chemin en forêt,
photo PNRFO

→ Mettre en valeur la richesse naturelle du territoire et favoriser la biodiversité

Concernant la forêt, le SCoT vise **la protection des massifs forestiers ainsi que des bois et boisements ponctuels** qui participent à la richesse écologique et paysagère du territoire. Une gestion concertée et respectueuse des équilibres biologiques de la forêt est également recherchée afin de préserver la ressource, sa capacité de renouvellement, son rôle en matière de biodiversité.

La protection et la mise en valeur de ses espaces naturels constituent l'une des missions du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient. Le SCoT conforte cet objectif avec la volonté **de protéger et de valoriser les milieux sensibles** du territoire, tels qu'ils sont identifiés et hiérarchisés dans la Charte du Parc. Milieux forestiers et boisés, milieux aquatiques et humides, milieux prairiaux sont particulièrement concernés.

En vue de garantir et de favoriser la biodiversité, et en appui de la trame verte et bleue du Parc, le SCoT vise aussi **à identifier et préserver les continuités écologiques du territoire**, c'est-à-dire les espaces formant la trame majeure des voies de déplacements des espèces et reliant les zones les plus riches en terme de diversité sur le plan de la faune et de la flore. Cette reconnaissance du réseau écologique du territoire dans le SCoT a pour objectif de préserver les continuités écologiques, mais aussi de les conforter voire de les recréer en permettant la création de liens entre les espaces naturels identifiés comme des réservoirs de biodiversité.



Biches, photo Christine Tomasson

→ Préserver les paysages du Parc et l'identité des villages

A l'interface de plusieurs régions naturelles (Champagne crayeuse, Champagne humide, Barrois), le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient offre une palette de paysages et d'ambiances. La préservation de l'identité et de la qualité des paysages du Parc est un objectif majeur du SCoT.

Au titre du grand paysage, il s'agit notamment **de favoriser la protection des vues ouvertes et des perspectives** qui permettent la découverte des espaces. A ce titre, la sensibilité du territoire au regard du développement d'infrastructures nouvelles (réseaux, éoliennes...) est à prendre en compte. Une plus grande approche du paysage est en outre à favoriser dans le cadre des aménagements fonciers (remembrements...) pour préserver la richesse et la complexité des structures paysagères.

L'un des objectifs du SCoT est également de favoriser **la reconnaissance des caractéristiques paysagères locales** dans les projets d'aménagement et les documents d'urbanisme, et d'en favoriser la préservation. Certains éléments de paysage comme **les vergers, les prairies, les haies, les arbres isolés, les mares...** sont à identifier; à préserver voire à créer ou recréer pour conforter l'identité paysagère des lieux et la qualité du cadre de vie des habitants.

Toujours dans l'optique de la valorisation des qualités du territoire, le SCoT vise à **préserver les spécificités du patrimoine bâti traditionnel**, à permettre voire inciter la réhabilitation du bâti ancien, notamment dans les cœurs villageois, et à favoriser la protection du petit patrimoine comme les lavoirs, les pigeonniers... qui participent à l'identité des lieux. Le développement de l'architecture contemporaine est aussi à envisager dans la recherche d'intégration aux paysages en prenant appui sur les formes ou les matériaux locaux.

Le SCoT affiche aussi la volonté **de préserver l'identité des villages** à travers la prise en compte des logiques d'implantation des unités villageoises (villages groupés, villages rues, villages de vallée, villages dispersés...). L'organisation originelle des tissus bâtis doit être étudiée pour envisager le développement des villages de la manière la plus cohérente et la plus respectueuse des lieux.

Enfin, le SCoT a pour préoccupation **de préserver la qualité des entrées** de village et des entrées de ville du Parc, ainsi que de promouvoir une gestion adaptée de l'affichage publicitaire.

Alignement d'arbres têtards, photo AUDART



→ Promouvoir la qualité environnementale dans les aménagements et les constructions



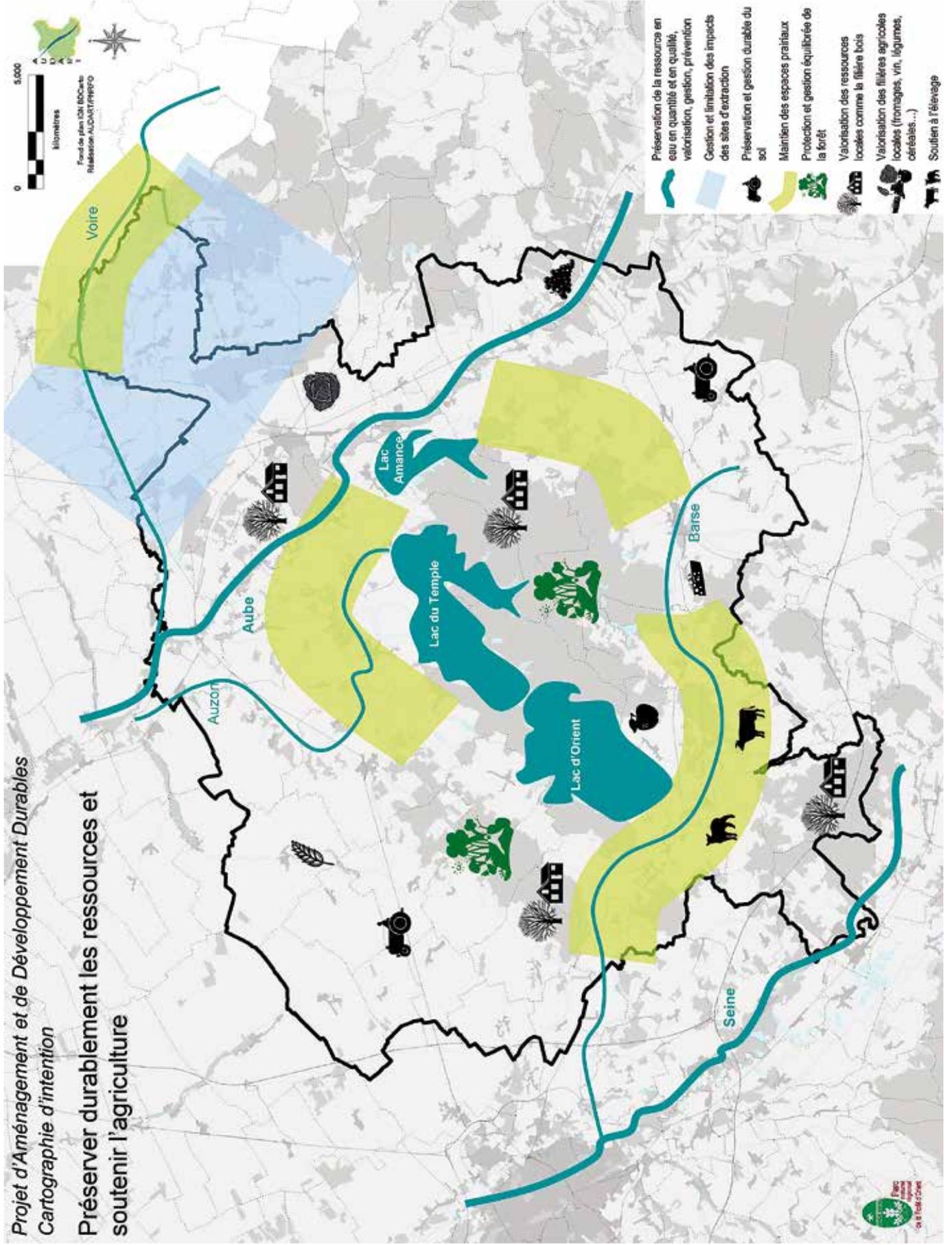
Maison à Ossature bois, béton de chanvre et bardage bois, photo GAP

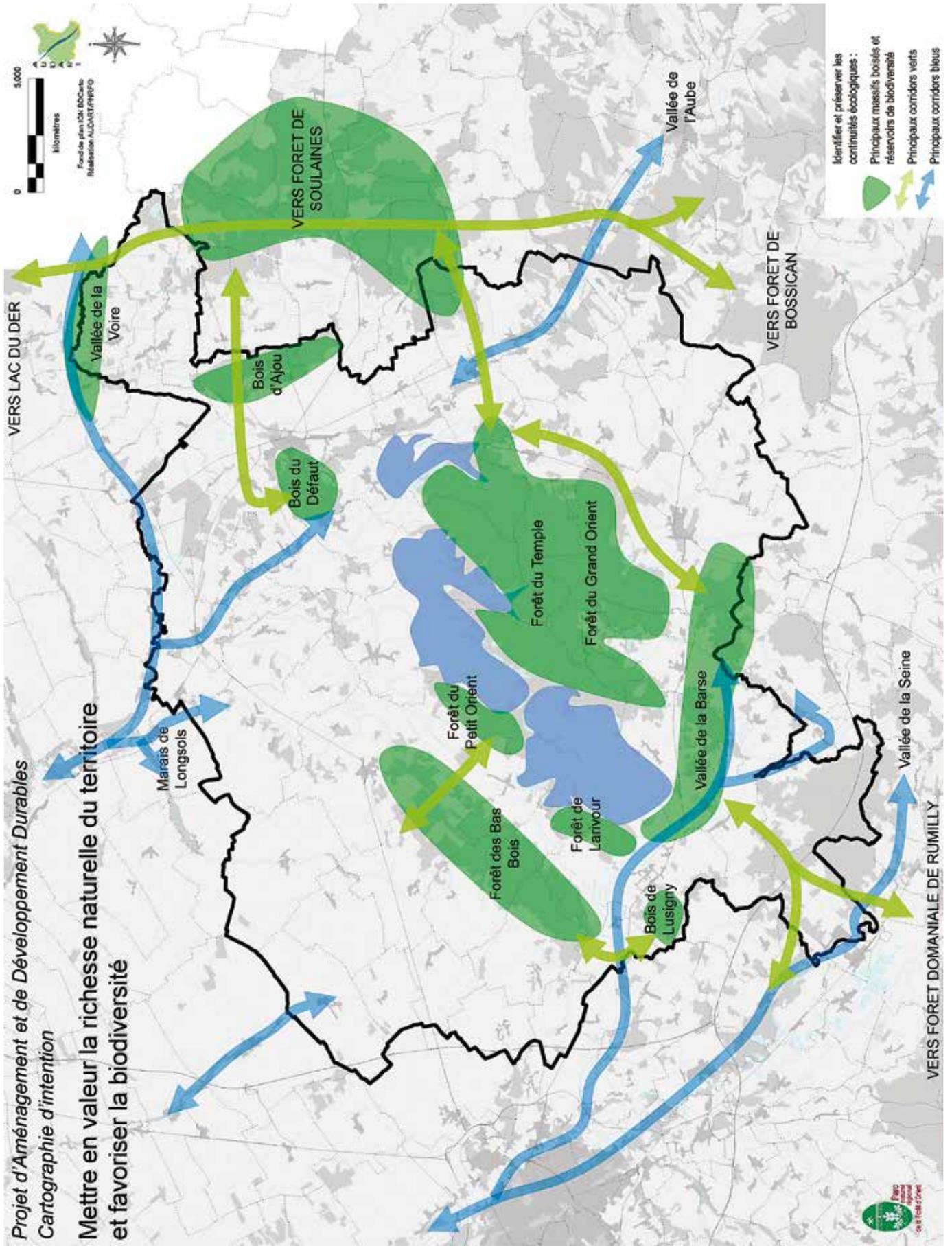
Le SCoT affiche pour intention de permettre voire d'inciter au développement **de démarches visant la qualité environnementale** dans les projets d'aménagement. Le développement de nouveaux procédés de réalisation écologiques utilisant des matériaux naturels de construction et d'isolation issus des filières locales est notamment à favoriser.

En cohérence avec les orientations du Plan Climat Energie Territorial du Parc, le SCoT vise aussi à promouvoir la maîtrise voire la réduction des consommations énergétiques, la recherche d'une plus grande **performance énergétique** dans les réalisations (constructions, réhabilitations...), ainsi que la diversification des modes de production d'énergie en valorisant l'utilisation des sources d'énergie renouvelable.

**Projet d'Aménagement et de Développement Durables
Cartographie d'intention**

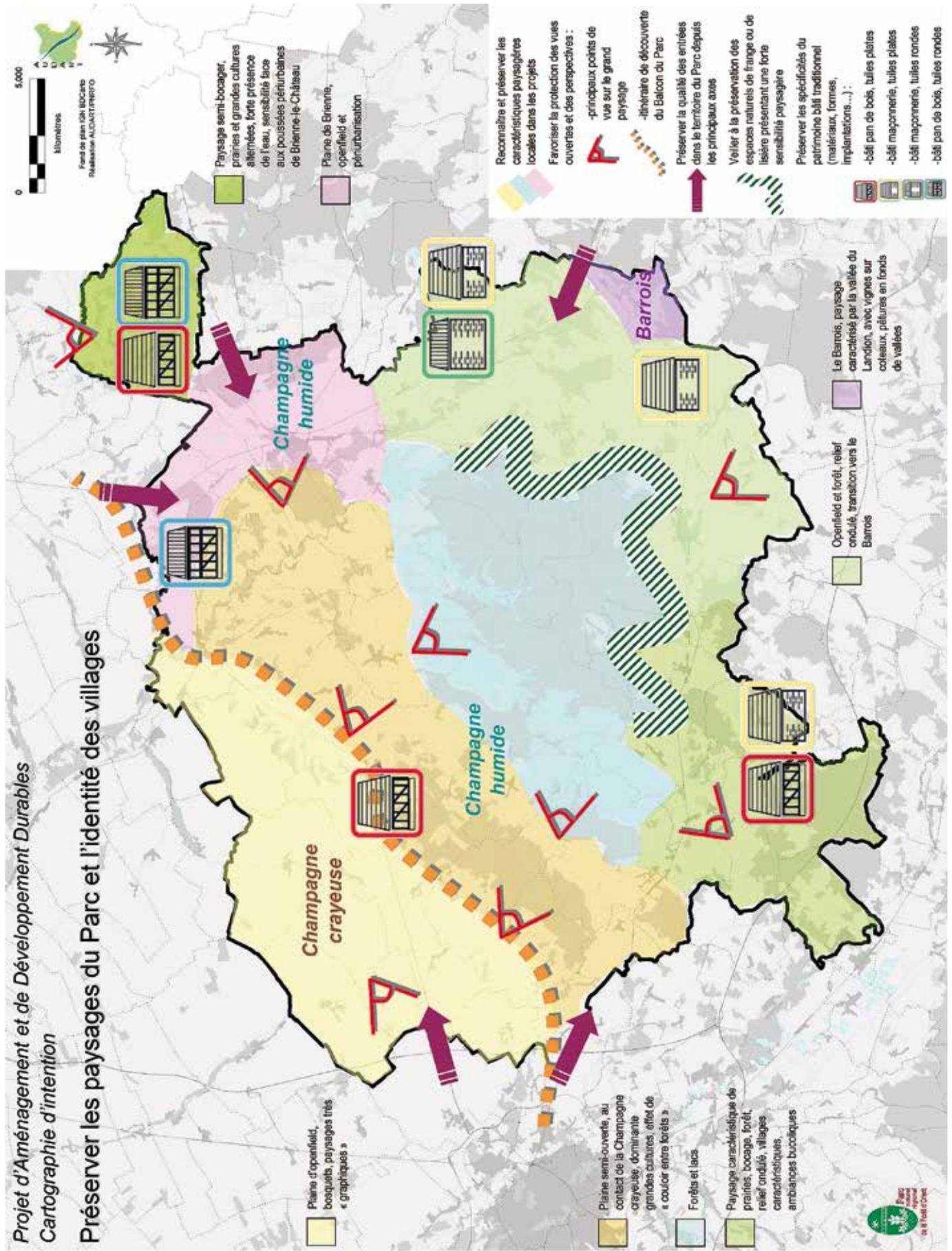
**Préserver durablement les ressources et
soutenir l'agriculture**





Projet d'Aménagement et de Développement Durables
Cartographie d'intention

Préserver les paysages du Parc et l'identité des villages



Volet territorial et social



Rouilly Sacey,
photo Pierre Garraud

→ Soutenir la vie rurale

Le soutien à la vie rurale est un objectif majeur du SCoT. Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient souhaite, à travers son SCoT, **agir en faveur du maintien voire du développement des services à la population**. Il s'agit ici de conforter la vitalité des villages, de répondre aux besoins des habitants, anciens et nouveaux, en matière de présence et de répartition territoriale des commerces, des services et des équipements. L'objectif est donc de **soutenir l'armature territoriale**.

L'accompagnement des personnes en début et en fin de vie, via des structures ou des services dédiés à la petite enfance et aux seniors, mais aussi l'accès aux soins et à la santé de manière équilibrée sur le territoire, et l'action sociale de manière générale, sont reconnus comme des cibles d'action prioritaires.

La présence diffuse des établissements scolaires dans le territoire et les besoins des familles en matière de services périscolaires ou extrascolaires conduisent à soutenir plusieurs objectifs, comme maintenir le tissu scolaire dans le territoire, structurer les équipements à travers des regroupements d'échelle intermédiaire (pôles scolaires...).

Enfin, l'accès aux services publics ou encore le développement des transports collectifs sur le territoire sont à favoriser pour limiter les situations d'éloignement et d'isolement. Le soutien à la vie associative et culturelle va également dans ce sens.

En matière d'offre territoriale, le SCoT affirme la nécessité de mutualiser les équipements structurants dans les communes jouant un rôle de polarité. L'objectif est aussi de **conforter les bassins de vie**.

Zone d'activité
de Vendevre-sur-Barse,
photo Pascal Bourguignon

→ Conforter le dynamisme et l'attractivité du territoire du Parc

Le SCoT a pour finalité de donner au territoire les moyens et les conditions de son développement de manière raisonnée, équilibrée et durable.

En ce sens, l'un des objectifs est de **permettre au territoire de poursuivre sa dynamique d'évolution**, de permettre le renouvellement de sa population et de ses activités. Il s'agit de conforter l'attractivité du territoire que ce soit du point de vue résidentiel, économique, touristique ou récréatif, tout en garantissant les équilibres territoriaux.

Il s'agit aussi pour le territoire du Parc de jouer son rôle dans un cadre territorial plus large, de s'inscrire en cohérence avec les dynamiques observées à l'échelle départementale ou dans les territoires voisins, et en particulier avec le SCoT de la région troyenne.



De ce point de vue, la recherche d'un cadre de vie de qualité étant l'un des premiers facteurs d'installation dans le territoire, le SCoT doit **permettre aux communes de maîtriser leur développement en adéquation avec les capacités d'accueil et d'accompagnement du territoire**.

L'un des objectifs est de permettre la mise en place progressive de documents d'urbanisme, pour développer des réflexions stratégiques sur le territoire et disposer de mesures d'encadrement adaptées.

Mesnil-Saint-Père,
photo Pascal Bourguignon



→ Favoriser les complémentarités territoriales

Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient souhaite favoriser les complémentarités territoriales, en prenant appui sur les richesses et les potentiels de chaque bassin de vie, dans une perspective de développement et d'aménagement durables de l'ensemble du territoire.

Les objectifs sont ceux de **l'accompagnement du développement dans les bassins de vie les plus dynamiques**, en consolidant l'armature territoriale autour des bourgs-centres mais aussi des bourgs et des villages présentant une offre intermédiaire de commerces, de services et d'équipements. Il s'agit ainsi **d'organiser l'offre d'habitat, d'activités, d'équipements et de services dans le territoire de manière stratégique**.

En parallèle, il s'agit de veiller à **la préservation du cadre de vie** à travers la prise en compte des nuisances telles que celles liées aux déplacements par exemple, la préservation des identités locales, le maintien de l'attrait des villages et des paysages.

Les objectifs sont également ceux de **la valorisation des potentialités et des atouts en présence afin, notamment, de redynamiser certains bassins de vie**. Il peut s'agir de favoriser la solidarité pour développer de nouvelles fonctions résidentielles, économiques ou de loisirs, ou pour envisager la mise en place de services ou d'équipements structurants à une échelle élargie.



Toitures en tuiles plates
et mécaniques, Vilemoyenne,
photo GAP

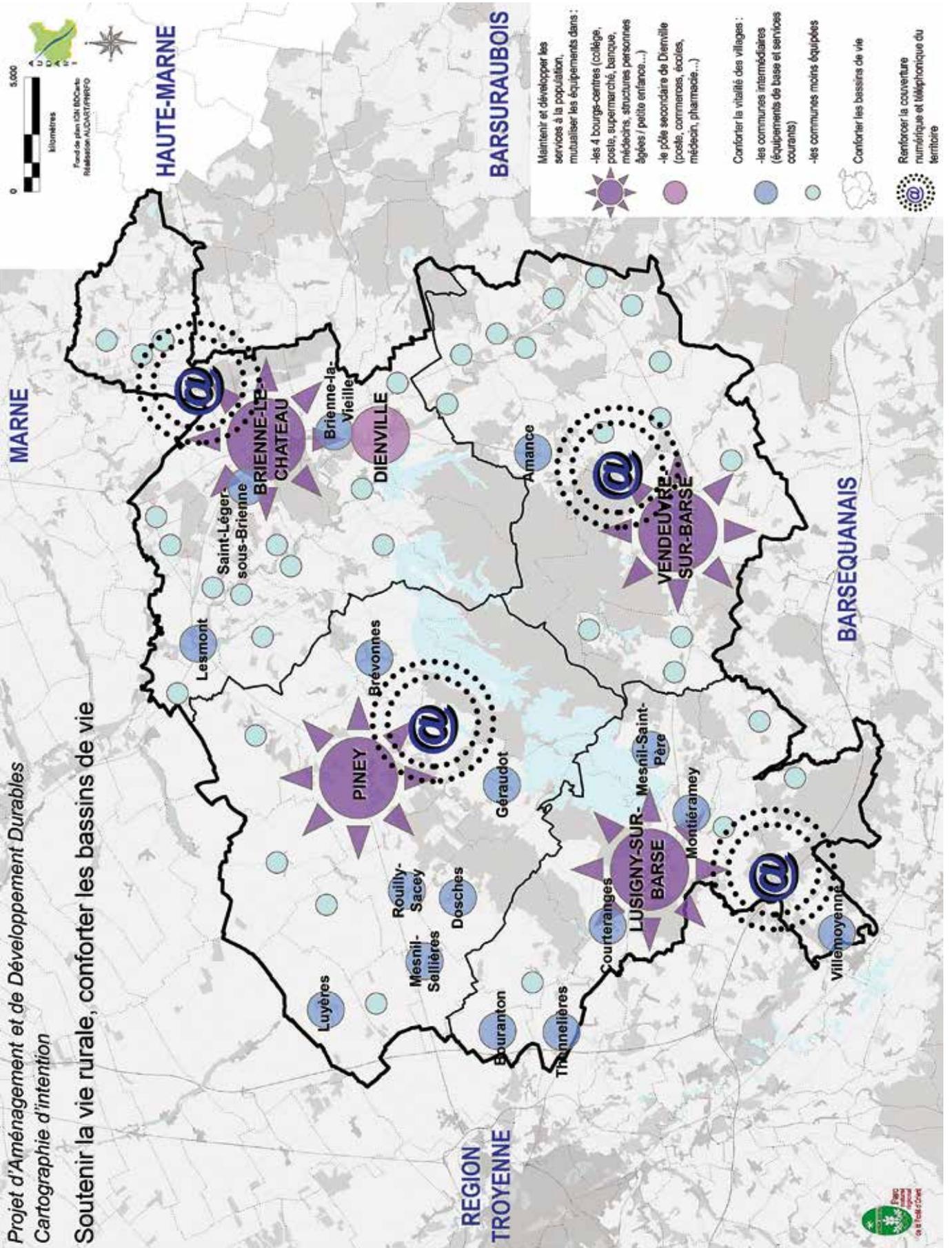
La qualité des développements, des aménagements et des réalisations est une préoccupation importante dans le territoire du Parc. Le SCoT a ainsi pour objectif de **veiller à l'intégration urbaine, architecturale, paysagère et environnementale des projets**. Il s'agit d'inciter à la mise en œuvre de réflexions et de mesures adaptées dans les documents d'urbanisme, d'encourager le respect des principes du Guide Architectural et Paysager du Parc, de développer le conseil et l'accompagnement sur les projets.

Dans la conception des développements villageois et des projets d'aménagement, le SCoT énonce l'objectif de **veiller à favoriser les liens et la proximité avec les cœurs de villages et les centralités des bourgs**. Cet objectif vise à rapprocher les habitants des équipements et des services, à favoriser la vie

→ Privilégier la qualité, la diversité et la convivialité dans le développement de nos bourgs et de nos villages

locale et la convivialité des lieux. Il peut s'agir de travailler sur la localisation des projets au plus près des cœurs de communes, tout en préservant des espaces de respiration, mais aussi d'envisager les connexions, les liaisons, les cheminements entre les différents secteurs de la commune.

Pour répondre à l'évolution des besoins et faciliter l'accès au logement des populations, le SCoT affiche aussi l'objectif de **permettre la diversification dans l'offre de logement** (grands et petits logements, logements adaptés aux jeunes, aux personnes âgées et aux personnes handicapées, développement de nouvelles formes d'habitat, logements locatifs...). L'objectif est de **favoriser le parcours résidentiel des ménages**.



Volet **économique** et **fonctionnel**



Réserve naturelle régionale
de Courteranges,
photo PNRFO

→ **Soutenir et promouvoir l'économie dans le territoire**

L'un des objectifs du SCoT du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient est celui du soutien à la fonction économique du territoire.

Certains secteurs d'activité comme l'artisanat, les services et le commerce progressent régulièrement. Le Parc souhaite **accompagner la dynamique de ces activités** qui jouent un rôle majeur dans l'animation du territoire et dans la vie rurale.

Le domaine de l'artisanat est à soutenir car il participe à la valorisation des richesses du territoire (produits et savoirs-faires). Le secteur de la construction avec l'utilisation d'éco-matériaux permet par exemple la valorisation de la filière bois locale.

Le commerce constitue quant à lui un secteur d'activité déterminant pour l'accueil des populations, leurs modes de déplacement, leurs pratiques du territoire. Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient a pour objectif **de promouvoir et d'encadrer le développement commercial sur son territoire à travers un Document d'Aménagement Commercial.**

Le SCoT a aussi pour objectif stratégique **d'organiser et de valoriser l'offre d'espaces économiques** sur le territoire pour en renforcer l'attractivité. Il s'agit de structurer davantage l'accueil des activités, d'améliorer la qualité et la fonctionnalité des espaces dédiés, de développer les services et l'accompagnement aux entreprises, de promouvoir la qualité environnementale... Sur le plan spatial, les enjeux de requalification de certains espaces économiques, voire de reconquête de friches industrielles, sont aussi à prendre en compte.

Dans cette optique, l'amélioration des dessertes, des réseaux de transports et des communications électroniques est également un objectif à poursuivre de manière à mieux positionner le territoire du Parc et ses espaces économiques. L'accessibilité routière, ferrée ou aérienne serait à renforcer, **la couverture numérique et téléphonique du territoire à optimiser.**

Troupeau de bovins,
photo AUDART



→ Soutenir, préserver et valoriser l'agriculture

Le SCoT affirme l'objectif de soutenir, préserver et valoriser l'agriculture, qui constitue l'un des piliers économiques du territoire.

Les finalités sont nombreuses : il s'agit de protéger les espaces de production, de reconnaître les filières et de valoriser les produits locaux, ou encore de préserver et promouvoir les terroirs et les appellations. Là encore, le SCoT vise à **valoriser les ressources locales** du territoire. La diversité de ses cultures et la richesse des productions locales est à promouvoir : de l'agriculture céréalière au maraîchage, de l'élevage à la viticulture...

Le maintien des activités d'élevage constitue un objectif fort de la politique du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient. Le SCoT, à travers ses orientations notamment en matière de protection des prairies et des surfaces herbagées, soutient cet objectif.

La recherche de nouveaux débouchés pour les productions actuelles est aussi une préoccupation, dans l'optique notamment **de développer les**

circuits courts. La diversification des activités (accueil touristique, pédagogique...), ainsi que la recherche de nouvelles productions à développer sur le territoire, sont des actions complémentaires à encourager.

Le soutien au développement d'une agriculture raisonnée, intégrant les préoccupations environnementales, est reconnu comme un enjeu majeur dans le Parc. L'incitation à des pratiques culturelles respectueuses de l'environnement, le développement de cultures biologiques, notamment au regard de l'enjeu de protection de la ressource en eau, sont à poursuivre.

Enfin, le SCoT affiche l'intention **de favoriser une plus grande prise en compte des conditions d'exploitation des espaces agricoles dans le cadre des projets d'aménagement et des documents d'urbanisme** (continuité des itinéraires agricoles, circulations et accès, interfaces entre espaces cultivés et zones destinées à l'urbanisation...).

→ Valoriser les potentiels touristiques et les patrimoines culturels

À travers le SCoT, le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient souhaite permettre la poursuite de son développement touristique, dans l'optique de la diversification et de la complémentarité des équipements sur l'ensemble de son territoire. Dans ce cadre, le SCoT sera attentif à la prise en compte des préoccupations d'intégration physique, paysagère et environnementale des projets, au respect des qualités des sites d'implantation, au maintien des équilibres et des continuités écologiques. **La notion de tourisme durable** dans la conception des aménagements et des équipements est à rechercher.

Sur le plan de la stratégie de développement touristique, l'objectif visant à favoriser les complémentarités et les synergies à une échelle élargie peut être mis en avant. Ainsi, le SCoT peut constituer un outil pour valoriser les complémentarités touristiques et territoriales entre le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient et les territoires voisins (région troyenne, Côte des Bars...).

Au titre du développement touristique et culturel, le SCoT vise aussi à permettre **la valorisation des potentiels de découverte et d'éducation au territoire**. Les circuits et itinéraires de randonnées, les points de vue aménagés sur le paysage et la préservation des vues, les sentiers thématiques et pédagogiques sont autant de leviers pour la mise en valeur et l'animation du territoire. **L'éducation aux patrimoines naturels**, la sensibilisation à l'environnement vont également dans ce sens.

Les attentes sont aussi de valoriser **les patrimoines culturels**, notamment à travers la valorisation de l'histoire locale, la reconnaissance des savoirs-faires, la préservation et la réhabilitation du patrimoine rural et religieux.

Randonnée des Amis
du Parc, bords de l'Aube,
photo PNRFO



→ Favoriser une meilleure maîtrise des déplacements

De manière transversale, le SCoT poursuit l'objectif majeur de favoriser une meilleure maîtrise des déplacements.

La volonté de favoriser la réduction des distances et **de limiter les temps de parcours des populations**, en particulier pour l'accès aux équipements, aux services et aux commerces, est ici réaffirmée. En ce sens, la consolidation de l'armature territoriale autour des quatre bourgs-centres et le soutien à la vie rurale par le développement des services à la population constituent des objectifs stratégiques.

Le SCoT a également pour objet **d'encourager le développement et la diversification des modes de déplacement** à l'échelle des bassins de vie, du territoire du Parc et dans un cadre territorial élargi. La cohérence doit ainsi être assurée avec les politiques de déplacements de la région troyenne, et la recherche de synergies est à favoriser.

Dans cette optique, le territoire du Parc offre des potentialités sur lesquelles le SCoT peut prendre appui.

La présence du réseau ferré en est une, avec des enjeux de renforcement de la desserte existante, voire de réactivation de lignes aujourd'hui réservées au fret pour un transport voyageurs. La présence d'une gare sur le territoire est en outre à valoriser. La présence de lignes de cars départementales constitue également un potentiel pour encourager l'utilisation des transports collectifs notamment pour les trajets domicile-travail. Le renforcement du service de ces lignes est à défendre.

Le développement **de solutions de transports collectifs**, notamment à l'échelle des bassins de vie, et adaptées aux besoins locaux, favorise la vie rurale et l'accessibilité des populations aux équipements et aux services. Ces initiatives sont à encourager.

Le développement du covoiturage ou d'autres modes partagés peut également être soutenu, de même que les déplacements en véhicules propres.

En outre, **afin de favoriser les modes doux**, l'offre de liaisons piétonnes et cyclables pourra être développée.

Enfin, le SCoT vise à **prendre davantage en compte les nuisances** liées aux déplacements dans les aménagements et dans les projets. La mesure des impacts de la circulation en termes de bruit ou d'émission de rejets est à développer pour envisager les solutions les plus adaptées.

Dans la même optique, le SCoT souhaite favoriser la sécurisation des circulations, notamment dans la traversée des bourgs et des villages.

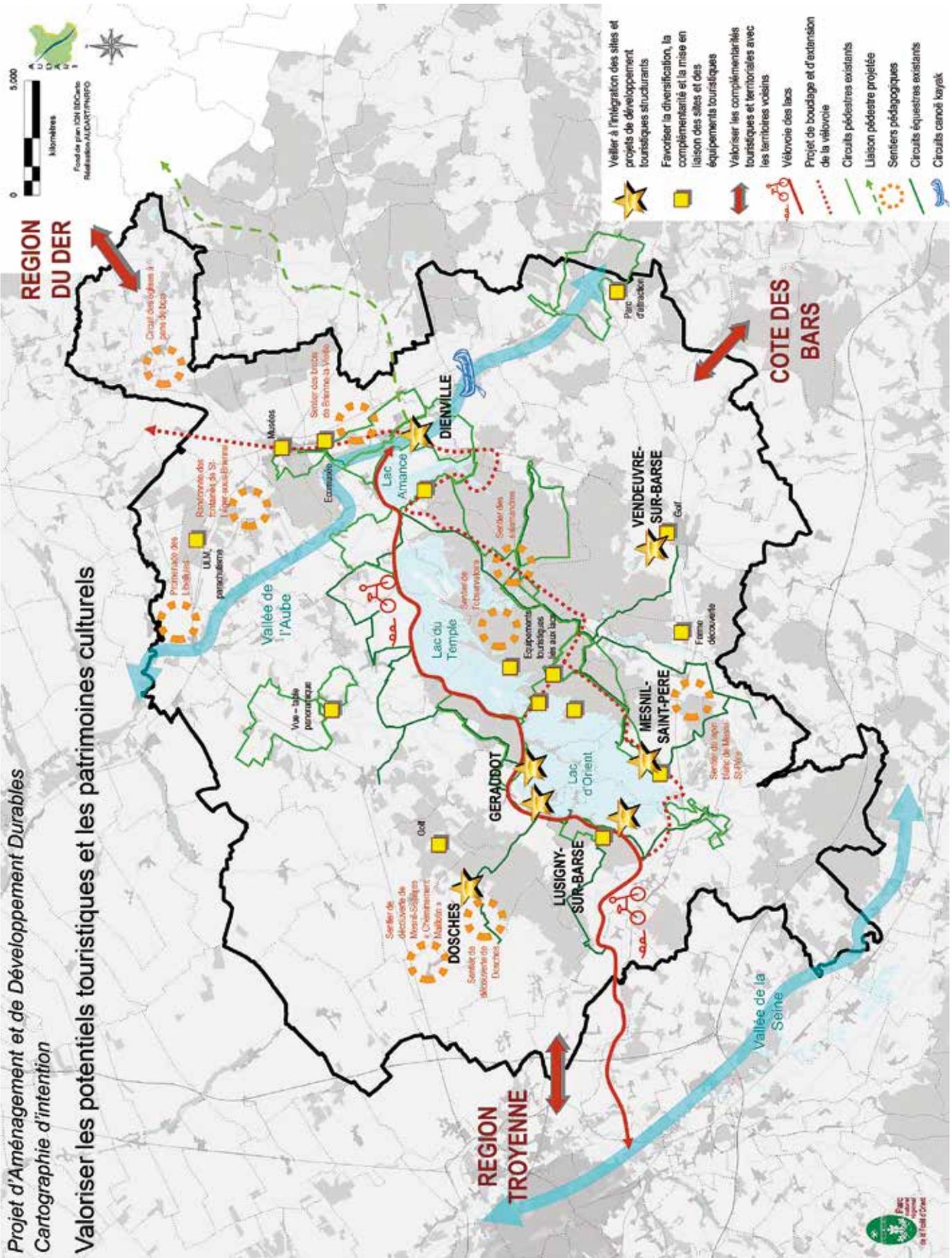


Traversée de Hampigny, photo GAP



Projet d'Aménagement et de Développement Durables
Cartographie d'intention

Valoriser les potentiels touristiques et les patrimoines culturels



- Veiller à l'intégration des sites et projets de développement touristiques structurants
- Favoriser la diversification, la complémentarité et la mise en liaison des sites et des équipements touristiques
- Valoriser les complémentarités touristiques et territoriales avec les territoires voisins
- Vélovoies des lacs
- Projet de bouclage et d'extension de la vélovoie
- Circuits pédestres existants
- Liaison pédestre projetée
- Sentiers pédagogiques
- Circuits équestres existants
- Circuits canoë kayak

Projet d'Aménagement et de Développement Durables
Cartographie d'intention

Favoriser une meilleure maîtrise des déplacements

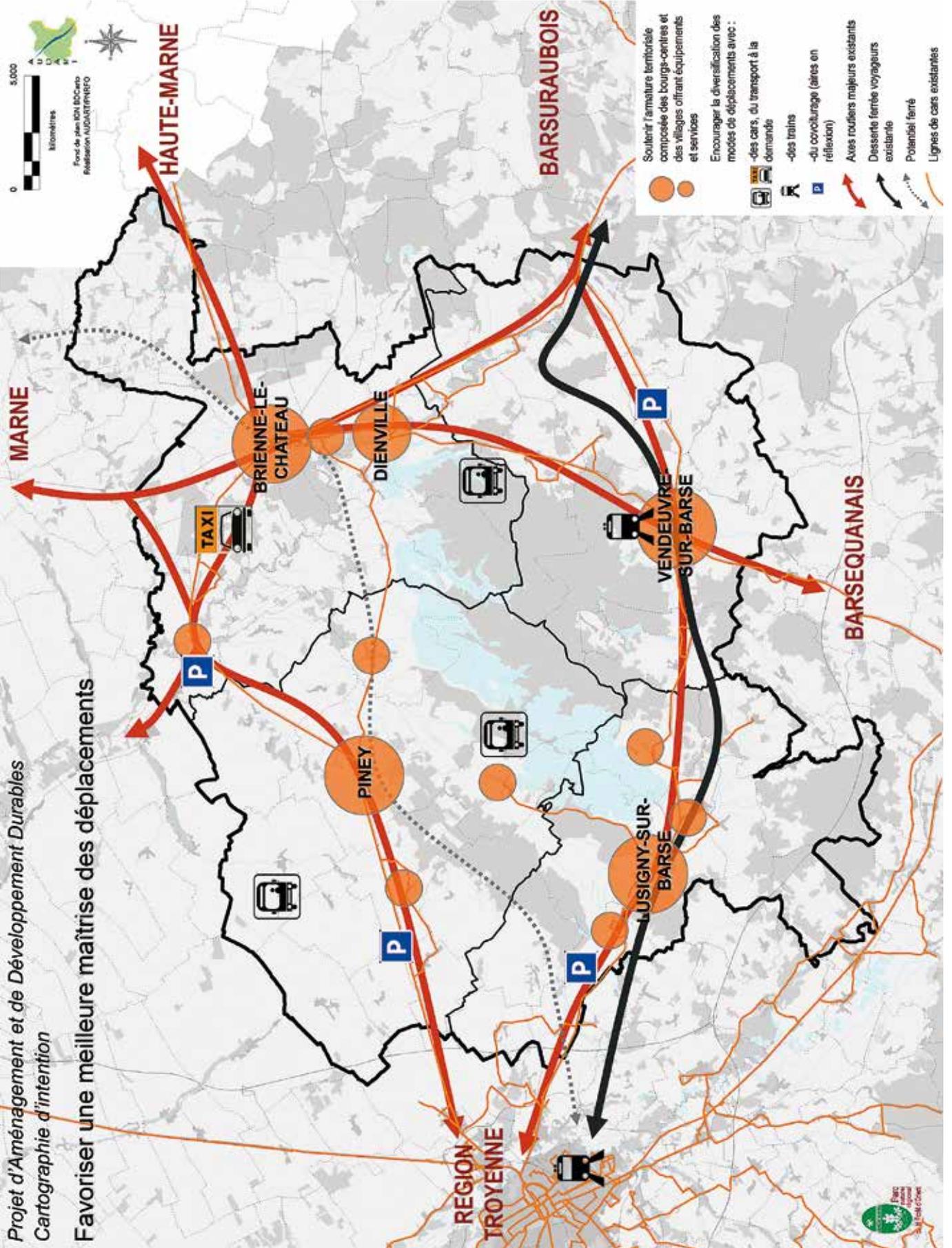




Schéma de Cohérence Territoriale
du Parc naturel régional
de la Forêt d'Orient
2014

**Informations
et Renseignements :**

**Parc naturel régional
de la Forêt d'Orient**

Tél. : 03 25 43 81 90

Tél. : 03 25 43 81 93

E-Mail : bonjour@pnrfo.org

